

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Nombre de membres : 40 | |
| Nombre de votants | |
| Présents | Procuration |
| 35 | 4 |

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 5 mars 2021 |

| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021 |
|--|

| |
|---------------------------------------|
| et publication le 26 mars 2021 |
|---------------------------------------|

PRESENTS Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou– Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert –Hervé Gicquel– Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot –Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédrón – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic
Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

Candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt « Fabriques de Territoire »

Le rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » a permis de mettre en lumière une dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. La création de lieux facilitant le travail en communautés hétérogènes (espaces de coworking, tierslieux, fablab, living lab, friches artistiques, etc.) se multiplient. Ces tiers-lieux sont portés par des acteurs très motivés et souvent engagés au service de leur territoire. C'est un véritable potentiel de reconquête économique des territoires, épousant les évolutions les plus récentes de notre société : le numérique bien sûr, l'apprentissage « par le faire », le travail indépendant et les nouvelles pratiques créatives et collaboratives, la transition écologique, etc.

Dans ce contexte, l'Etat accompagne les projets afin d'accélérer la dynamique en garantissant la diversité de ces lieux et consolidant les projets existants par l'identification et le soutien de 300 projets structurants pour le rayonnement des tiers-lieux dans les territoires : les Fabriques de Territoire.

Qu'est-ce qu'une Fabrique de Territoire ?

- **Un lieu « ressource » pour le réseau de tiers-lieux du territoire.** Une Fabrique de Territoire aura ainsi un rôle de mise en commun, porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local. Ces lieux doivent bénéficier à l'ensemble de l'écosystème local qui anime le territoire
- **Un lieu pour incarner une nouvelle vision de l'apprentissage :** apprendre par le « faire ensemble » :
 - Formation professionnalisation pour les filières du territoire
 - Partenariats avec des universités et des écoles
 - Création de contenus éducatifs et culturels,
- **Un lieu pour accompagner la montée en compétences numériques :**
 - Lieu d'accompagnement à la transition numérique des entreprises du territoires
 - Point d'ancrage de la médiation numérique, au service des populations éloignées du numérique

L'Etat finance le fonctionnement des 300 Fabriques, de 75 000 à 150 000 € sur 3 ans, à raison de 50 000 € par an maximum, le temps pour ces structures de trouver leur équilibre économique

La CCKB souhaite aujourd'hui se porter candidate à l'AMI « Fabriques de Territoire » dont la date de clôture est fixée au **30 mars 2021**, aux côtés des trois communes de Rostrenen, Lescouët-Gouarec et Kergrist-Moëlou. Ces trois communes sont en effet d'ores et déjà porteuses de projets en cours, mais un portage par la CCKB vise aussi à intégrer au fur et à mesure et en réseau de tiers lieux les communes qui décideront de s'engager dans ce type de réalisation.

En l'espèce, le projet porté par Lescouët- Gouarec, la « Maison bleue », vise une ouverture en juin dans le dernier café de la commune, autour du numérique et du partage des savoirs, par et pour les habitants. Le projet porté par Kergrist-Moëlou est un espace de co-working situé dans les locaux de l'ancienne mairie. Il a un ciblage numérique et vise aussi une ouverture aux publics en dehors des heures de travail, prévoyant notamment des actions en direction des personnes fragilisées (jeunes, exclus...). Enfin, Rostrenen porte un projet de tiers lieu à dominante numérique, dans les locaux de la place du général de Gaulle, actuellement animés par l'association Ti Numerik et en rénovation à l'automne, et visant à fédérer les nombreux acteurs intéressés dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Ces acteurs forment donc les premiers « quartiers » d'un village connecté à l'échelle de la CCKB.

PROJET DE DELIBERATION :

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité

- *De présenter la candidature de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabriques de Territoire »*

D'autoriser la Présidente à prendre toutes mesures visant à la concrétisation de cette décision.

La Présidente de la CCKB,
Sandra LE NOUVEL

